



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Zones rurales

Question écrite n° 11159

Texte de la question

M. François Sauvadet attire l'attention de M. le ministre délégué à l'aménagement du territoire et aux collectivités locales sur la nécessité de définir des schémas départementaux des services publics. Un terme définitif doit en effet être mis aux fermetures non concertées des services publics telles qu'elles étaient pratiquées avant le moratoire décidé par le Gouvernement. Pour ce faire, suivant l'exemple de certains départements, il serait souhaitable de généraliser la procédure des schémas départementaux des services publics, ces schémas pouvant être établis dans chaque département par une commission co-présidée par le préfet et le président du conseil général et composée des directeurs des services intéressés, des organisations syndicales, des représentants des usagers ainsi que des élus, maires et conseillers généraux. Les schémas, ainsi définis, devraient être soumis pour avis au conseil général et, après adoption par les ministres concernés, s'imposer aux ministères dont relèvent les services entrant dans le schéma. Par conséquent, il lui demande de bien vouloir lui indiquer l'état de ses réflexions sur ce point précis et s'il envisage de prendre des dispositions en ce sens.

Texte de la réponse

La procédure des schémas départementaux d'organisation et d'amélioration des services en milieu rural, à laquelle se réfère l'honorable parlementaire, a été expérimentée en 1992 dans vingt-cinq départements. Elle a été depuis étendue à l'ensemble des départements et les instructions nécessaires ont été adressées aux préfets le 10 mai 1993. Le projet de loi d'orientation sur l'aménagement et le développement du territoire, actuellement en cours de discussion au Parlement, comporte des dispositions importantes sur ce point, qui vont dans le sens souhaité par l'honorable parlementaire ; elles devraient conduire au renforcement de cette procédure et en faire l'instrument efficace d'une politique concertée d'aménagement du territoire.

Données clés

Auteur : [M. Sauvadet François](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11159

Rubrique : Aménagement du territoire

Ministère interrogé : aménagement du territoire et collectivités locales

Ministère attributaire : aménagement du territoire et collectivités locales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 février 1994, page 684

Réponse publiée le : 2 janvier 1995, page 62